REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien :	**Chaussée d'Alsemberg 230**
Identité du demandeur :	**Madame Margarida Marques Ramalhete**
Demande de :	permis d'urbanisme
Objet de la demande :	**Étendre le logement du rez-de-chaussée vers le sous-sol et régulariser une plateforme en terrasse, une cour anglaise, un WC extérieur, un escalier extérieur et un volume en fond de parcelle - PU 29044**
Nature de l'activité principale :	
PRAS :	zones mixtes, espaces structurants
~~**PPAS Le bien ne se situe pas dans le périmètre d'un plan particulier d'affectation du sol (PPAS). :**~~	

Motif principaux de l'enquête :

- ***dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)*** -
- ***dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)*** -

L'enquête publique se déroule :

A partir du 17/11/2026 et jusqu'au 01/12/2026 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : https://openpermits.brussels/fr

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° **02.348.17.21 / 26**

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 01/12/2026, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : **commissiondeconcertation@forest.brussels**
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 15 décembre 2026

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest, le 05/11/2026

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Hilde DE VISSCHER

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO

Région de Bruxelles-Capitale
Commune de FOREST

Brussel Hoofdstedelijk Gewest
Gemeente VORST

Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 29044

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :
aanvrager : Madame Margarida Marques Ramalhete

bien sis :
goed gelegen : Chaussée d'Alsemberg 230

A Forest - Te Vorst,

.....